

Voici en quels termes M. l'abbé Lacroix légua à l'Académie les bustes dont j'ai parlé plus haut : « Je donne et lègue à l'Académie les deux bustes et les deux têtes, en marbre blanc, avec leurs gaines ou piédestaux qui sont dans mon cabinet de tableaux, représentant, l'un, *Chrisès*, prêtre d'Apollon, l'autre *Iphigénie*, prêtresse de Diane, la tête d'*Homère* et celle de *Caton*, morceaux précieux du fameux Michel-Ange Slodtz et du célèbre Puget. Je veux que ces quatre têtes soient placées dans la bibliothèque dont l'Académie a hérité de M. Adamoli. » Le testament de M. l'abbé Lacroix est conservé aux archives du département du Rhône (BB. 432 et s.).

M. l'abbé Lacroix avait aussi entrepris un immense travail demeuré inachevé ; un *Nécrologe lyonnais* embrassant plus de vingt années.

Le Consulat lui alloua, en 1774, une somme de 600 livres pour l'aider dans l'impression de ce travail. (V. *Reg. cons.*, 1774.)

LÉOPOLD NIEPCE,

Conseiller à la Cour d'appel de Lyon.

(A suivre.)

---